

Le programme X+Y dans le cursus de bachelor of arts à la HEAB Guide d'études

5. Juin 2009

*„Le tact dans l'audace, c'est de savoir jusqu'où
on peut aller trop loin.“ Jean Cocteau*

1. Qu'est-ce que la filière X+Y?

La HEAB propose aux étudiant-e-s de niveau bachelor une option intitulée « X+Y ». Dans cette appellation, X correspond à la filière d'étude ou discipline initiale, Y à l'élargissement de cette filière ou discipline. Un programme X+Y signifie donc l'extension du cursus de bachelor traditionnel à un ou plusieurs aspects supplémentaires Y, dont la liste figure ci-dessous.

Exemples de disciplines Y qui peuvent compléter un cursus de BA X (liste non exhaustive) :

X musique + Y = espace, installation, mise en scène, médias, texte, image, représentation

X arts visuels et design + Y = mise en scène, texte, représentation, voix, travail corporel/mouvement, arts performatifs, architecture, journalisme, édition

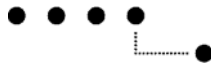
X littérature + Y = espace, installation, mise en scène, médias, images, représentation, voix, travail corporel/mouvement

X théâtre + Y = espace, installation, médias, texte, image, son

X conservation + Y = espace, installation, mise en scène, texte, voix

Les qualifications supplémentaires effectives varient en fonction de la discipline initiale. Ainsi, « mise en scène » n'aura pas la même signification en rapport avec la musique qu'en rapport avec les arts. Les objectifs et les compétences à atteindre par les étudiant-e-s sont donc définis individuellement suivant les disciplines, sur la base d'un programme d'études personnel établi conjointement par l'étudiant-e, l'institut Y et le cursus.

En général, l'élargissement transdisciplinaire intervient au cours du cursus de bachelor, qu'il ne prolonge pas, mais qu'il enrichit d'un profil spécifique au sein d'une discipline donnée. Dans certains cas, l'élargissement peut intervenir en complément d'un cursus donné (limitation : nombre maximal de crédits ECTS supplémentaires). Les volets d'études Y apparaissent dans le relevé de notes (Transcript of records) et dans le supplément de diplôme (Diploma Supplement).



2. Les exigences

Les étudiant-e-s qui souhaitent se lancer dans un cursus X+Y doivent remplir les exigences suivantes :

- Être immatriculé-e dans un cursus BA de la HEAB
- Fournir la preuve qu'elle/il recherche à étendre ses connaissances au-delà des limites de sa discipline initiale, respectivement montrer qu'elle/il adopte une démarche artistique qui, du point de vue de la qualité d'auteur-e, n'est pas clairement attribuable à une discipline particulière.
- Faire preuve d'un sens développé des responsabilités personnelles
- Disposer de compétences développées dans le domaine de l'organisation personnelle
- Avoir la volonté d'aborder des disciplines tierces

Ces compétences font l'objet d'un examen individuel.

3. Accès au statut X+Y

a) Pour les personnes qui n'étudient pas encore à la HEAB :

1. Inscription dans un cursus de BA à l'aide d'un formulaire ordinaire (préciser : candidature au statut X+Y).

Les candidat-e-s remplissent les conditions d'admission propres à chaque discipline. De plus, elles/ils soumettent une esquisse ou des exemples de travaux qui se réfèrent au cursus X+Y et expliquent comment elles/ils entendent élargir les spécificités disciplinaires au moyen de ce cursus. La lettre de motivation mentionne explicitement le projet.

2. Première étape de la procédure d'admission (examen du dossier, test préalable) : au niveau de la discipline choisie pour le cursus de BA.

3. Deuxième étape de la procédure d'admission (test d'aptitude, entretien individuel) : le jury de la commission d'admission s'adjoint une délégation du corps enseignant X+Y. Lors du test d'aptitude et des entretiens individuels, le jury d'admission examine l'aptitude au statut X+Y et plus particulièrement la perspective dans laquelle le candidat/la candidate souhaite adjoindre une dimension transdisciplinaire à son programme d'études. Cet examen se fait sur la base de l'esquisse ou d'exemples de travaux réalisés (cf. point no 1).

4. Admission : le jury décide de l'admission des candidat-e-s. Cette admission à suivre un cursus X+Y est soumise à la fois à l'approbation du/de la responsable de filière BA et de celle des représentant-e-s du corps enseignant Y.

b) Les étudiant-e-s qui suivent déjà un cursus de bachelor à la HEAB peuvent en principe postuler pour un statut X+Y dès le troisième semestre.

1. Candidatures : postuler pour le statut X+Y à l'aide d'une esquisse de projet et d'une lettre de motivation. Délai : le 15 mars pour le semestre d'automne suivant et le 15 septembre pour le semestre de printemps suivant.

2. Test d'aptitude : dans le cadre de l'évaluation des compétences à la fin du semestre précédent (p. ex. entretien annuel ou semestriel, examens des branches fondamentales), les candidat-e-s présentent également leur esquisse de projet et leur motivation à postuler pour un cursus X+Y. Une délégation du corps enseignant Y participe à l'évaluation des compétences.

3. Admission : le/la responsable de filière et la délégation du corps enseignant Y décident en commun de l'admission des candidat-e-s au statut X+Y.

4. Planification et déroulement des études



a) Encadrement des études

Le/la responsable de l'enseignement Y désigne un directeur ou une directrice des études Y. Il/elle assure l'encadrement individuel des étudiant-e-s X+Y et, avec le/la responsable de filière de BA, il/elle veille à un suivi responsable et continu.

b) Un programme d'études individuel

Le programme d'études individuel est établi pour chaque semestre, d'entente avec l'étudiant-e, le/la responsable d'études Y et la/le responsable d'études de la filière BA. Ce programme est arrêté par écrit et il est contraignant. Il définit les objectifs d'études individuels, les cours obligatoires et les cours à option et formule

a) les bases à acquérir dans la discipline initiale, ainsi que les qualifications dans les modules correspondants

b) les expériences et connaissances transdisciplinaires à assurer.

c) Ces objectifs et cours se basent sur l'esquisse de projet que l'étudiant-e a présentée lors de sa candidature.

Le programme d'études se compose de cours de la HEAB, et, à titre exceptionnel, d'offres d'études d'autres hautes écoles de la HES-BE et de partenaires de la HEAB (p. ex. université de Berne, Haute école des arts de Zurich). Le/la responsable de filière BA s'occupe de l'admission aux cours d'élargissement Y prévus par le programme individuel ; conjointement avec le directeur d'études ou la directrice d'études Y, il/elle informe les enseignant-e-s des objectifs des étudiant-e-s X+Y. La directrice ou le directeur d'études Y peut exiger de siéger dans les commissions de notation.

c) Évaluation

Les étudiant-e-s, la directrice ou le directeur d'études Y et le/la responsable de filière BA évaluent le programme d'études à chaque semestre et le redéfinissent pour le semestre suivant. Le statut X+Y est maintenu pour le semestre suivant si les objectifs d'études individuels ont été atteints. Le statut X+Y est acquis au minimum pour un semestre et au maximum pour six semestres.

d) Fin du statut X+Y

Si l'étudiant-e souhaite mettre fin à son statut X+Y ou si les objectifs d'études ne sont pas atteints, le directeur ou la directrice d'études Y et le/la responsable de filière BA veillent ensemble à ce que les études se poursuivent dans le cadre ordinaire des études BA. Les crédits obtenus sous le statut X+Y restent pleinement acquis. Le changement de statut n'est possible qu'au terme d'un semestre, sauf circonstances particulières.

e) Travail de bachelor

Dans la plupart des programmes de bachelor, le sixième semestre d'études est entièrement consacré à la préparation et à la réalisation du travail de bachelor. Dans le cas des étudiant-e-s qui conservent le statut X+Y durant ce dernier semestre, le travail de bachelor est supervisé conjointement par la directrice/le directeur d'études Y et le/la responsable de filière BA. Le plan d'études BA prévoit que la directrice/le directeur d'études Y soit associé-e à l'évaluation et à la notation du travail de bachelor.

f) Diplôme de fin d'études et certification du statut X+Y

Le statut X+Y est déclaré et certifié dans le supplément au diplôme et figure dans le relevé des notes.



Répartition des tâches d'encadrement

Tâches de la directrice/du directeur d'études Y	Tâches du/de la responsable de filière BA
Participation à la procédure d'admission Conception de l'élargissement transdisciplinaire Organisation de l'élargissement transdisciplinaire (conseils, contact) Encadrement de l'étudiant-e X+Y Selon entente : participation à l'encadrement du travail de BA	Déroulement de la procédure d'admission Encadrement des étudiant-e-s pour l'organisation et le déroulement des études X+Y (X) Imputation des prestations d'études
Tâches communes	
Décision relative à l'admission au statut X+Y Décision semestrielle concernant le programme d'études individuel (développé par l'étudiant-e X+Y) Evaluation et décision semestrielle sur le maintien du statut X+Y Échange continu sur l'évolution de l'étudiant-e X+Y	

5. Coûts et administration

- L'enveloppe financière pour le programme d'études individuel dépend de l'enveloppe qui vaut pour la filière de BA (X) en question. Les coûts pour le suivi des études Y sont portés par Y.
- La personne responsable de l'administration des étudiant-e-s de la filière BA (X) est chargée de documenter les prestations d'études fournies.

6. Information et communication

- Le corps enseignant Y informe les étudiant-e-s potentiellement intéressé-e-s de l'existence du statut X+Y (conseils aux études individuels).
- Le statut X+Y est décrit sur le site de la HEAB (aux rubriques « Bachelor » et « Y » ; le présent guide y apparaît).
- Les responsables du cursus BA présentent le statut X+Y lors des séances d'information régulières au début et pendant les études ; ils/elles peuvent demander la participation d'une délégation du corps enseignant Y.

7. Bases formelles

Règlement sur le test d'aptitude à l'admission aux études de bachelor à la Haute école des arts de Berne (HEAB) [en allemand]

Règlement d'études et d'examens sur les filières d'études pour l'obtention du diplôme de bachelor au département des arts (SPR-HKB, notamment les articles 6 et 7).

Pour tout complément d'information :

Leonie Stein, Gestion de l'institut Y (Enseignement)

Haute école des arts de Berne, Fellerstrasse 11, CH-3027 Berne

+41 21 848 38 71 // +41 31 848 38 68 (secrétariat)

courriel : leonie.stein@hkb.bfh.ch